

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 26 Septembre 2022

Présents : Dominique Perrotin (président), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Guillaume Desoubeaux, Yves Gruel, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Dominique Baetz, Théodora Bejan-Angoulvant, Elie Tanganho, Romain Miguel Montanes, Arsène Gambier, Delphine Mitanchez, Walid Darwiche, Léonie Cheron, Mahtab Samimi, David Ritter et Mathilde Sigaud-Fils

Excusés : Victoire Leroy, Claude Ophèle Rossetto et Franck Bruyère, Xavier Amiot

En préambule, le réfèrent de l’intégrité scientifique, M. le Pr Christian R Andres annonce qu’un après-midi de rencontres sera prochainement dédié à l’intégrité scientifique. La date retenue est celle du lundi 10 Octobre 2022 de 14h00 à 17h00, dans un lieu qui reste à définir. Tous les membres de l’université de Tours y sont conviés. Les oratrices invitées sont Mmes G. Filliatreau (chercheuse à l’INSERM) et A. Barberousse (philosophe de Sorbonne sciences).

Point N°1 à l’ordre du jour : écriture de la charte de bonnes conduites

Le groupe de travail désigné par M. le Pr Dominique Perrotin, président de la commission, présente le résultat de ses actions. Quelques suggestions de modification sont proposées (cf. pièce jointe). Il est ensuite décidé que la charte circule, une dernière fois, entre tous les membres de la commission, en fixant une date limite au vendredi 07 Octobre 2022 pour formuler d’éventuelles remarques. Après quoi, le document sera soumis aux autorités pour validation : doyen de la faculté de médecine, président de la commission médicale d’établissement (CME) et directrice générale du centre hospitalo-universitaire régional (CHRU) de Tours. Il sera présenté à la prochaine réunion de la commission de vie hospitalière (CVH) le 13 Octobre 2022 et peut-être à celle de la CME le 18 Octobre.

Point N°2 à l’ordre du jour : décision sur la circulation de personnes non autorisées dans les blocs opératoires

Le Pr Lobna Ouldamer indique qu’il n’est pas rare que des personnes non légitimes circulent librement au sein du bloc opératoire du CHRU de Tours, et ceci, en dépit de toute considération relative à la sécurité ou

à la dignité des patients. En plus des solutions techniques qui doivent être envisagées (ex. : système de badge pour entrer dans les locaux), la commission propose de rédiger des recommandations qui s'adresseront préférentiellement aux opérateurs et aux cadres de santé, afin que ces derniers puissent veiller à la non-intrusion d'indésirables. Le Pr Lobna Ouldamer est sollicitée pour cette mission.

Point N°3 à l'ordre du jour : régulation de l'activité privée de secteur 1 au sein du CHU

Dans un souci de transparence, la commission indique que tout patient admis au CHRU de Tours doit être informé, en amont (et non *a posteriori*), du type de prise en charge qui lui est affectée. Dans le cas où celle-ci relève du secteur privé, il est rappelé qu'il n'est pas admissible que le praticien dûment autorisé délègue les tâches qui lui sont normalement dévolues. Le Pr Christophe Destrieux, responsable de la commission de l'activité libérale au sein de l'institution, sera interpellé sur le sujet.

Point N°4 à l'ordre du jour : promotion commerciale sur les réseaux sociaux

La commission est informée du comportement d'une interne en radiologie qui semble publier des messages ayant un caractère de promotion commerciale sur les réseaux sociaux, en se servant de son statut hospitalier comme argument d'autorité. Tout en considérant ce comportement comme inacceptable, les membres de la commission estiment que l'institution n'est concernée que si le nom du CHRU est clairement associé aux messages de promotion précités. Autrement, le Conseil de l'Ordre doit plutôt être saisi à sa place.

Les points sur la place des délégués médicaux et sur les activités accessoires ne sont pas traités, et remis à une réunion suivante. La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 07 Novembre 2022 à 17h00, vraisemblablement au premier ou deuxième étage de la faculté de médecine.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 27/09/2022